



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 062-216200873-20250617-25_06_18-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Madame Hélène SAISON, Stéphanie DORLENCOURT Conseillères Municipales, Sylvain IKET, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MM Alain ZEGRE, Willy SCHRAEN, sont absents

M. Vincent KERCKHOVE est absent excusé

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND

Mme Jennifer DELTOMBE donne procuration à Madame Murielle DELEZOIDE

M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire

Mme Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15 minutes

Délibération 25 06 18

REMUNERATIONS DES ANIMATEURS POUR L'ETE ET FETE DU CENTRE

Monsieur le Maire expose,

Comme l'année dernière, il est proposé de recruter le nombre nécessaire d'animateurs et d'augmenter les rémunérations des animateurs de 5.00 € par jour et de 2.00 € l'indemnité de camping comme suit uniquement pour la période estivale :

Pour les sorties, les familles peuvent accompagner les enfants et est proposé une participation individuelle de 30.00 €. Le Centre de Loisirs organisera un repas et spectacle de fin de centre et il est proposé un tarif par adulte de 15.00 € et par enfant non inscrit au centre de 5.00 €

Animateur diplômé	50.00 €
Animateur stagiaire	45.00 €
Animateur non diplômé	40.00 €
Indemnité de nuitée (camping)	7.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter le nombre d'animateur nécessaire

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-sept juin deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-sept juin deux mille vingt-cinq

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

